

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONFÉRENCE DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Rouen, le 10 mai 2021

**La cinquième Conférence de la Baie du Mont-Saint-Michel s'est réunie ce jour en distanciel, sous la présidence conjointe de l'État et des Régions Normandie et Bretagne.**

Depuis la Conférence du 9 décembre 2019, une étape importante a été franchie avec l'installation du conseil d'administration de l'établissement public national (EPIC) du Mont-Saint-Michel. Grâce aux efforts conjugués de l'État et des collectivités qui ont porté l'opération de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, une nouvelle ère s'ouvre au bénéfice du site et des territoires environnants.

Cette complémentarité va trouver une première traduction concrète dans l'élaboration conjointe, par l'État et les collectivités concernées, du plan de gestion UNESCO du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie », inscrit au patrimoine mondial. Il s'agit de préserver ce qui en fait la valeur du bien inscrit au patrimoine mondial, tout en assurant le développement du territoire qui le porte.

Lors de la dernière Conférence, des maires des communes de la « zone tampon », sur laquelle les dispositions du plan de gestion auront vocation à s'appliquer, ont présenté leur travail de recensement, au plus près du terrain, de ce qui incarne la valeur du bien (chemins de pèlerinage, points de vue sur le Mont...). Depuis lors, l'État et les intercommunalités portant l'Inter-SCoT Baie du Mont-Saint-Michel ont travaillé, en lien avec les Régions et Départements, pour définir les modalités de poursuite de la démarche jusqu'en 2023.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Des groupes de travail thématiques seront mis en place dans les prochains jours. Ils associeront les acteurs du territoire, porteurs de connaissance et d'expertise. Les études produites et les démarches évoquées lors des précédentes Conférences (contrat de destination touristique « Le Mont-Saint-Michel et sa baie » porté par les deux Régions, démarche Natura 2000 pilotée par l'État, plan de paysage élaboré par l'Inter-SCoT Baie du Mont-Saint-Michel, actions de conservation et de gestion des milieux menées par le Département d'Ille-et-Vilaine, en concertation avec le Conservatoire du littoral...) fourniront la matière première. Les travaux seront présentés devant la Conférence de la baie qui constitue le cadre de concertation annuel.

*Le bien « Mont-Saint-Michel et sa baie » est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité depuis 1979. Pour organiser la gouvernance de ce territoire emblématique, l'État, les Régions Normandie et Bretagne, les Départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, en lien avec la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie et les Pays portant la démarche d'Inter-SCoT «Baie du Mont-Saint-Michel» ont décidé de créer un lieu d'échange et de concertation dénommé "Conférence de la Baie du Mont-Saint-Michel".*

**Préfecture de la région  
Normandie**  
Camille Plutarque  
02 32 76 50 14  
[camille.plutarque  
@seine-maritime.gouv.fr](mailto:camille.plutarque@seine-maritime.gouv.fr)

**Région Normandie**  
Emmanuelle Tirilly  
02 31 06 98 85  
[emmanuelle.tirilly  
@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)  
Laure Wattinne  
02 31 06 78 96  
[laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)

**Région Bretagne**  
Odile Bruley  
02 99 27 13 54  
[presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

**Département de la Manche**  
Nicolas Bourdet  
02 33 05 95 03  
[nicolas.bourdet@manche.fr](mailto:nicolas.bourdet@manche.fr)  
Héloïse Caillard  
02 33 05 99 43  
[heloise.caillard@manche.fr](mailto:heloise.caillard@manche.fr)

**Département d'Ille-et-  
Vilaine**  
Lucas Auffret  
02 99 02 35 95  
[Lucas.auffret@ille-et-vilaine.fr](mailto:Lucas.auffret@ille-et-vilaine.fr)

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex